



Délibération D2022_006
Portant désignation d'un Coordinateur
Communal

L'an deux mille vingt-deux, le onze-janvier à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Joëlle LAVOREL.

Nombre de membres
Théorique : 15
En exercice : 15
Présents : 8
Procuration : 2

Date de convocation
04/01/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, JACQUET Brigitte, DECRUY Marie Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, LAUREAU Pierre,

Représentés :
DUPRAZ Philippe donne pouvoir à LAVOREL Joëlle,
MUGNIER Joseph donne pouvoir à DECRUY Marie-Hélène

Excusé(s) : KARATAS Aylin, EXCOFFIER Yves, GRABINSKI Damien, NOVO PEREZ Laurence, MARTINET Sylvain

Absent(s) :

Secrétaire : DECRUY Marie Hélène

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de nommer un Coordinateur Communal afin d'encadrer les d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de la population en 2022.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

NOMME Monsieur Joseph MUGNIER, Maire-Adjoint de la Commune en tant que Coordinateur Communal,

PRECISE que Monsieur MUGNIER bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L2123-18 du CGCT.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 12 janvier 2022

Le Maire, LAVOREL Joëlle